



GUIDE TOURISME 2018



Communiquez autrement

Rue du Commandant Charlier, 42-44 | B-4100 Boncelles
T. 04 351 68 78 | info@fractale.be

www.fractale.be

Le mot de la Bourgmestre

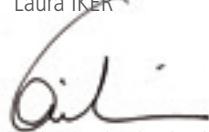
Notre patrimoine naturel et touristique est riche. En complément au traditionnel bottin « commercial », nous vous proposons, depuis quelques années, un complément afin de mettre en exergue les nombreuses richesses de notre commune. Cette année, nous avons décidé de mettre en valeur quelques-unes des nombreuses balades accessibles sur notre territoire.

Les possibilités existantes sur notre territoire en matière de chemins, sentiers, balades, curiosités naturelles, ... sont nombreuses et variées. Ce livret n'a pas la prétention de les reprendre toutes. Pour des informations supplémentaires, je vous invite à contacter l'Office du Tourisme communal, situé Place du Roi Albert à Tilff. Celui-ci est accessible du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le samedi de 9h à 13h ou via l'adresse tourisme@esneux.be.

En plus de l'action de l'Office du Tourisme communal, des associations de bénévoles œuvrent quotidiennement pour développer, faire découvrir ou entretenir notre patrimoine vert et nos atouts touristiques. Parmi celles-ci, les deux Syndicats d'Initiative – le Royal Syndicat d'Initiative d'Esneux et le Syndicat d'Initiative de Tilff – organisent mensuellement des balades guidées et commentées. Je vous invite à les contacter ou à visiter les sites Internet de ces organisations, riches sources d'informations pour les touristes mais aussi pour les citoyens de notre commune.

Que ce guide puisse être pour chacune et chacun une première étape dans la découverte, ou la redécouverte, de notre magnifique patrimoine vert et bleu.

Votre Bourgmestre,
Laura IKER



Renseignements et modifications
Commune d'Esneux
Service Information
04.380.93.14
julien.brose@esneux.be

Titre protégé par dépôt légal.
Toute reproduction, même partielle, est interdite.

Editeur responsable
Collège communal d'Esneux
Place Jean d'Ardenne, 1
4130 Esneux

Edition
Print UP sprl
Rue Hayette 16B
4130 Esneux
04.380.41.76
Régie publicitaire
Fractale sprl
Rue du Commandant Charlier 42-44
4100 Borcelles
04.351.68.78



■ *Office du Tourisme communal*

Place du roi Albert, 9 – Tilff
04.227.87.48 – tourisme@esneux.be

Heures d'ouverture :
Du mercredi au vendredi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 13h.
Durant les vacances scolaires, l'Office du Tourisme est également ouvert le samedi et le dimanche de 13h à 17h.

■ *Syndicats d'Initiative*

Royal Syndicat d'Initiative d'Esneux (RSIE)
Guy Heller – Président **04.388.31.50**
Jacques Bourdouxhe – Secrétaire **04.388.30.30**

Le bureau d'information du RSIE est situé au pont d'Esneux. Pour les horaires d'ouverture, nous vous invitons à consulter le site Internet du Syndicat d'Initiative ou à prendre contact avec le secrétariat.
www.rsiesneux.be - fa951202@skynet.be

■ *Syndicat d'Initiative de Tilff (SIT)*

Willy Duhamel – Président **04.388.16.30**
Marc Woillard – Secrétaire **0479.665.523 – 04.388.18.83**

Pour les horaires d'ouverture, nous vous invitons à consulter le site Internet du Syndicat d'Initiative ou à prendre contact avec le secrétariat.
www.sitilff.be - info@sitilff.be

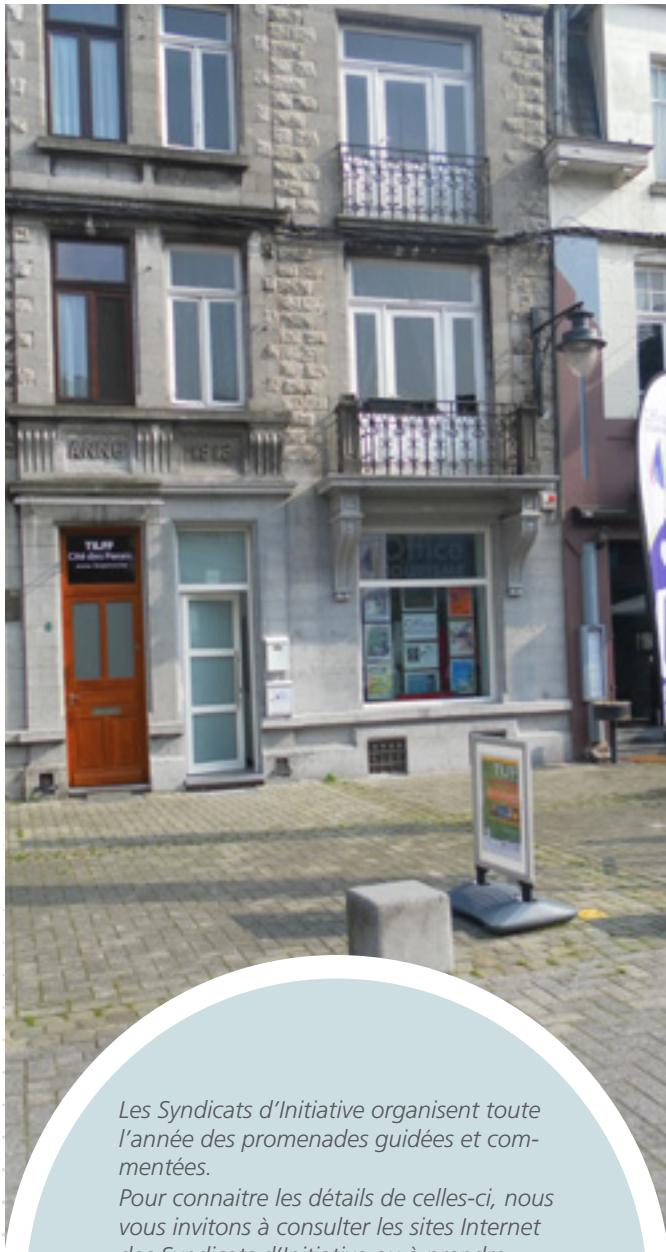
■ *Maison du Tourisme Ourthe - Vesdre - Amblève*

Rassemblement des communes d'Anthisnes, Aywaille, Clavier, Comblain-au-Pont, Esneux, Ferrières, Hamoir, Lierneux, Ouffet, Sprimont, Stoumont, et Trooz.
info@ovatourisme.be - www.ovatourisme.be **04.384.35.44**

■ *Pour toute information relative à ce guide :*

Commune d'Esneux, Service Information
julien.brose@esneux.be **04.380.93.14**

L'Office du Tourisme, Place du roi Albert à Tilff



Les Syndicats d'Initiative organisent toute l'année des promenades guidées et commentées.

Pour connaitre les détails de celles-ci, nous vous invitons à consulter les sites Internet des Syndicats d'Initiative ou à prendre contact avec le secrétariat.
www.rsiesneux.be - fa951202@skynet.be
www.sitilff.be - info@sitilff.be

Point nœud

Le principe est bien connu des passionnés de randonnées cyclotouristes : à chaque point-noeud, c'est-à-dire à chaque croisement du réseau, se situe un panneau numéroté qui indique la direction à prendre en fonction de la balade choisie. Ils peuvent ainsi se composer des circuits sur mesure ; l'objectif étant de répondre à la demande croissante des familles, enfants, jeunes actifs, adultes, seniors... plus communément appelés des « **vélotouristes** ». Ce réseau va leur permettre de circuler sans carte, sur des milliers de kilomètres.

Inutile d'être chevronné pour en profiter, cette initiative offre plusieurs possibilités de parcours pour tout type de public : promenade en famille, itinéraire pour les plus sportifs ou randonnée de plusieurs jours ; il y en aura pour tout le monde ! Il sera connecté aux régions frontalières (Limbourg belge, Limbourg néerlandais, réseau « Vélo Tour », réseau de la Basse Meuse) et prendra appui sur la colonne vertébrale qu'est le réseau RAVeL.

UN ITINÉRAIRE À PLANIFIER AVANT DE PÉDALER

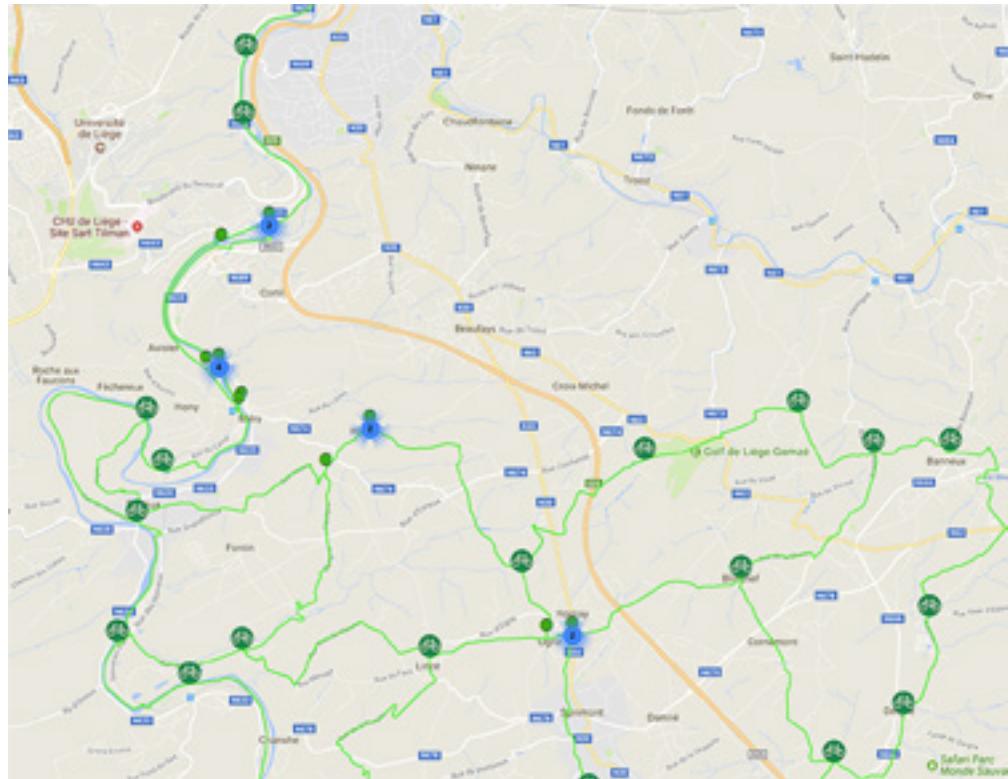
Le réseau points-nœuds s'utilise en planifiant son itinéraire, à partir d'une carte ou du site web prévu à cet effet. Avant d'enfourcher son vélo, il faut donc préparer son road-book ! La cartographie dynamique des parcours balisés est disponible sur le site de la Province de Liège :

Lege :
<http://www.provincedeliege.be/mobilitedurable/carto/pointsnoeuds>.

A cette signalisation viendront s'ajouter des renseignements sur des haltes, des espaces pique-nique, des bornes de recharge de vélos électriques, le niveau de difficulté des boucles, l'accessibilité aux PMR... et aussi sur des points de restauration, des lieux d'hébergement, des

sites touristiques ou culturels proches, apportant dès lors une plus-value économique à ce projet.

Au total, le maillage ainsi élaboré pour l'ensemble de la Province de Liège devrait avoisiner les quelques 2.500 km d'itinéraires balisés, à l'instar des réseaux développés dans les provinces flamandes et néerlandaises, ce qui permettra, à coup sûr, d'attirer dans nos contrées davantage de touristes. Une quinzaine de points sont présents sur le territoire communal.



Place aux piétons, poussettes, vélos, et autres rollers...

En 1995, l'idée de développer en Région wallonne une mobilité « douce », alternative à la voiture, voit le jour. Depuis, le RAVeL, puisque c'est de lui qu'il s'agit, a fait bien du chemin.

Des quelques bornes du premier tronçon aménagé entre les gares de Rochefort et de Villers-sur-Lesse, le réseau compte aujourd'hui plus d'un millier de km !

Le concept s'est également bien installé dans les esprits. Qui aujourd'hui ne connaît pas ces chemins où, lors d'une après-midi ensoleillée, il fait si bon flâner loin du bruit et de l'insécurité du trafic routier ?

R pour réseau qui, à terme, couvrira l'ensemble de la Wallonie d'ouest en est, du nord au sud.

A pour autonome par rapport au réseau routier habituel afin d'assurer la tranquillité et la sécurité des usagers.

Ve pour voies dites « vertes » essentiellement aménagées sur les chemins de service le long des voies hydrauliques ainsi que sur les lignes ferroviaires et vicinales désaffectées ; elles se caractérisent notamment par une faible déclivité.

L pour lentes car ces voies sont réservées aux usagers non motorisés.

Le RAVeL est réservé aux usagers non motorisés à savoir les piétons, les cyclistes, les personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux patineurs (rollers). Sont également autorisés les vélos et trottinettes électriques ne dépassant pas la vitesse de 25 km/h. Les promeneurs accompagnés de leur chien sont tenus de le tenir en laisse et de se soumettre aux règlements communaux relatifs aux chiens considérés comme dangereux. Quant aux cavaliers, seuls les tronçons dont l'accès comporte un panneau avec une silhouette de cavalier leur sont accessibles. Notons que certaines catégories d'usagers motorisés sont autorisées à emprunter les voies du RAVeL. C'est notamment le cas sur les chemins de halage où riverains, bateliers, agents chargés de l'entretien des voies d'eau... bénéficient d'une dérogation.

RAVeL de l'Ourthe : De Angleur à Comblain-la-Tour ou De Bomal à la Barrière de Petit-Han

Outre un paysage naturel de toute beauté à haute valeur géologique et patrimoniale, la vallée de l'Ourthe vous fait découvrir, au départ de la Cité ardente (Liège), les vestiges de son ancien canal et de ses écluses, mais également un habitat typique et souvent bien restauré, preuve d'un passé humain de qualité. Plus vous vous dirigez vers le sud, plus les forêts et les villages pittoresques vous invitent à la rêverie et vous enveloppent de légendes ancestrales. Vous terminez votre voyage à Durbuy, connue pour être la plus petite ville au monde.

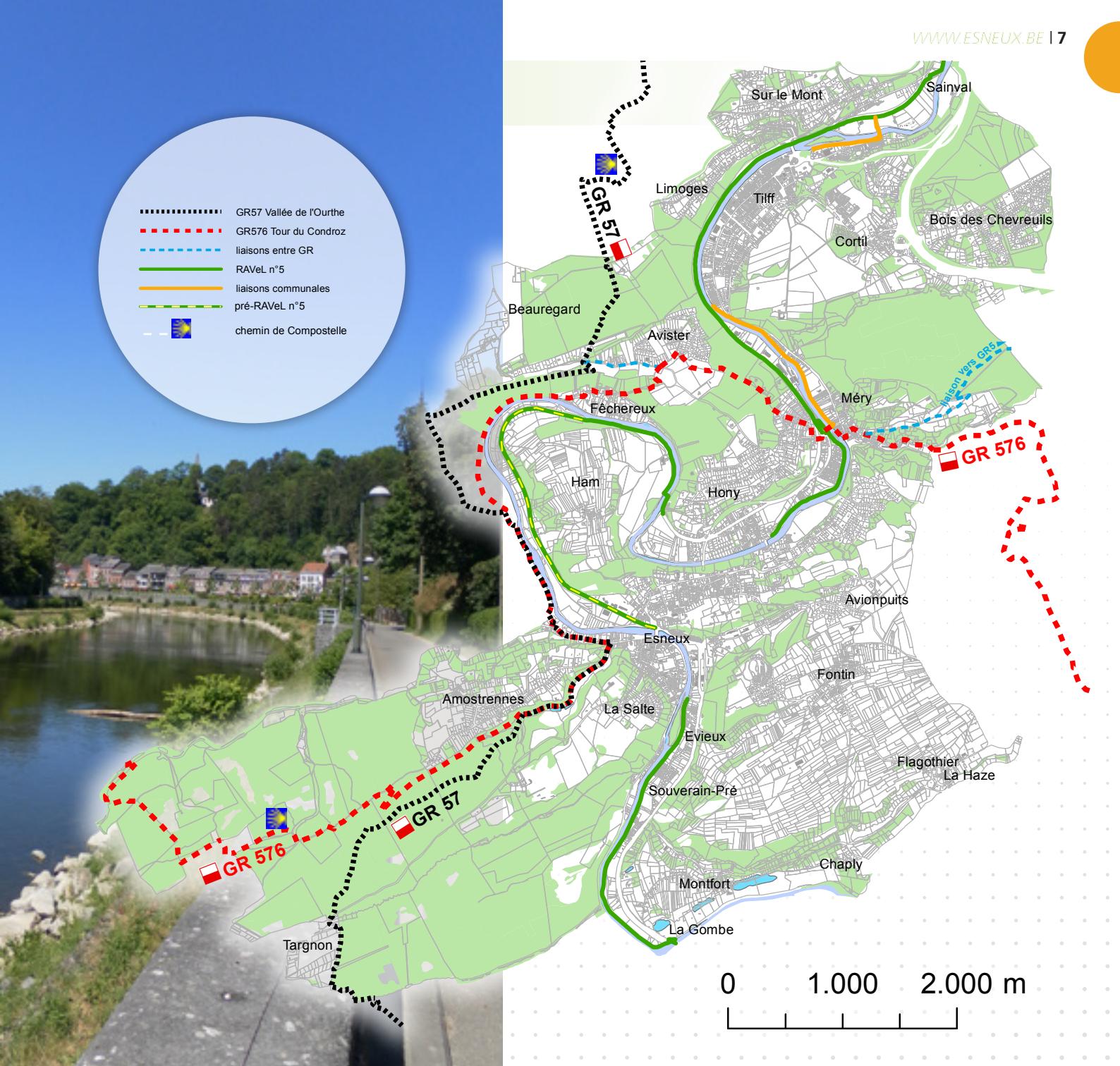
Les deux étapes qui constituent cet itinéraire sont en site propre sur le RAVeL de l'Ourthe, mais elles ne sont pas continues. Entre Comblain-la-Tour, Hamoir et Bomal, le RAVeL en bord d'Ourthe ne sera aménagé qu'au cours des quatre prochaines années.

Les piétons et les VTT-istes peuvent cependant utiliser un sentier en bord de rivière pour relier les deux étapes.

Pour les vélotouristes, au départ de Comblain-la-Tour, terminus de la 1ère étape, un itinéraire de liaison emprunte des tronçons de voiries régionales, où la circulation automobile est souvent rapide, pour rejoindre Hamoir, puis le début de la 2ème étape à Bomal. En famille, il n'est pas conseillé d'emprunter cet itinéraire de liaison. De plus, cet itinéraire de liaison n'est pas pourvu de signalisation directionnelle. Néanmoins, les deux étapes prises séparément font partie des plus belles et plus empruntées sections du RAVeL en Wallonie.



PLUS
D'INFORMATIONS
SUR LE SITE
<http://ravel.wallonie.be>



La voirie communale

Peu après l'indépendance de la Belgique, et afin de donner une valeur légale aux chemins et aux sentiers existants à l'époque, une loi est votée en 1841.

En 1846, un Atlas des communications vicinales est créé : c'est un grand livre cartonné comportant des planches de dessins sur lesquelles sont tracées les voies publiques de l'époque. L'atlas des sentiers et chemins vicinaux constitue encore de nos jours, le seul document définissant la limite juridique avec le domaine public.

Dans cet Atlas, on retrouve :

- les chemins vicinaux : chemins carrossables dont le fond est public et dont la largeur est suffisante pour permettre la circulation des véhicules ;
- les sentiers vicinaux : sentiers pour les piétons d'une largeur d'en général 1m20, dont le fond est privé, il s'agit donc d'une servitude de passage ;
- les parcelles cadastrales : les chemins sont représentés en traits pleins, tandis que les sentiers sont en traits pointillés. Leurs largeurs y sont également reprises en chiffres rouges. Ils comportent tous un numéro.

Une annexe à l'Atlas comporte également un tableau donnant les caractéristiques des chemins et sentiers vicinaux, des informations sur la superficie des chemins et sur les parcelles contigües (propriétaire, contenance,...).

Cependant, depuis 1846, cet Atlas n'a pas été modifié, bien que des voiries aient été, au fil du temps, changées dans leur largeur et leur tracé. Les modifications sont reprises dans des registres séparés. En effet, tout changement d'un chemin ou d'un sentier vicinal n'est effectif qu'après une procédure spécifique réglementée et ne peut donc être déplacé, supprimé, élargi que par un arrêté de la Députation permanente, sur proposition du Conseil communal et après une enquête publique.

Ainsi, une partie du réseau a fortement été modifiée lors de la création du canal de l'Ourthe, de la ligne de chemin de fer et, plus récemment, de l'autoroute.

En outre, certains sentiers ont presque disparu faute de les utiliser, mais un retour des citoyens à la nature ainsi que la nécessité d'évoluer vers une mobilité alternative poussé les pouvoirs publics à les remettre en état. Il est à noter que tant qu'un sentier ou un chemin n'a pas été déclassé officiellement, il reste accessible et peut être utilisé par le public, même s'il traverse une propriété privée et que son tracé n'est plus physiquement visible.

En outre, d'autres voiries ont depuis lors été ouvertes à la circulation.

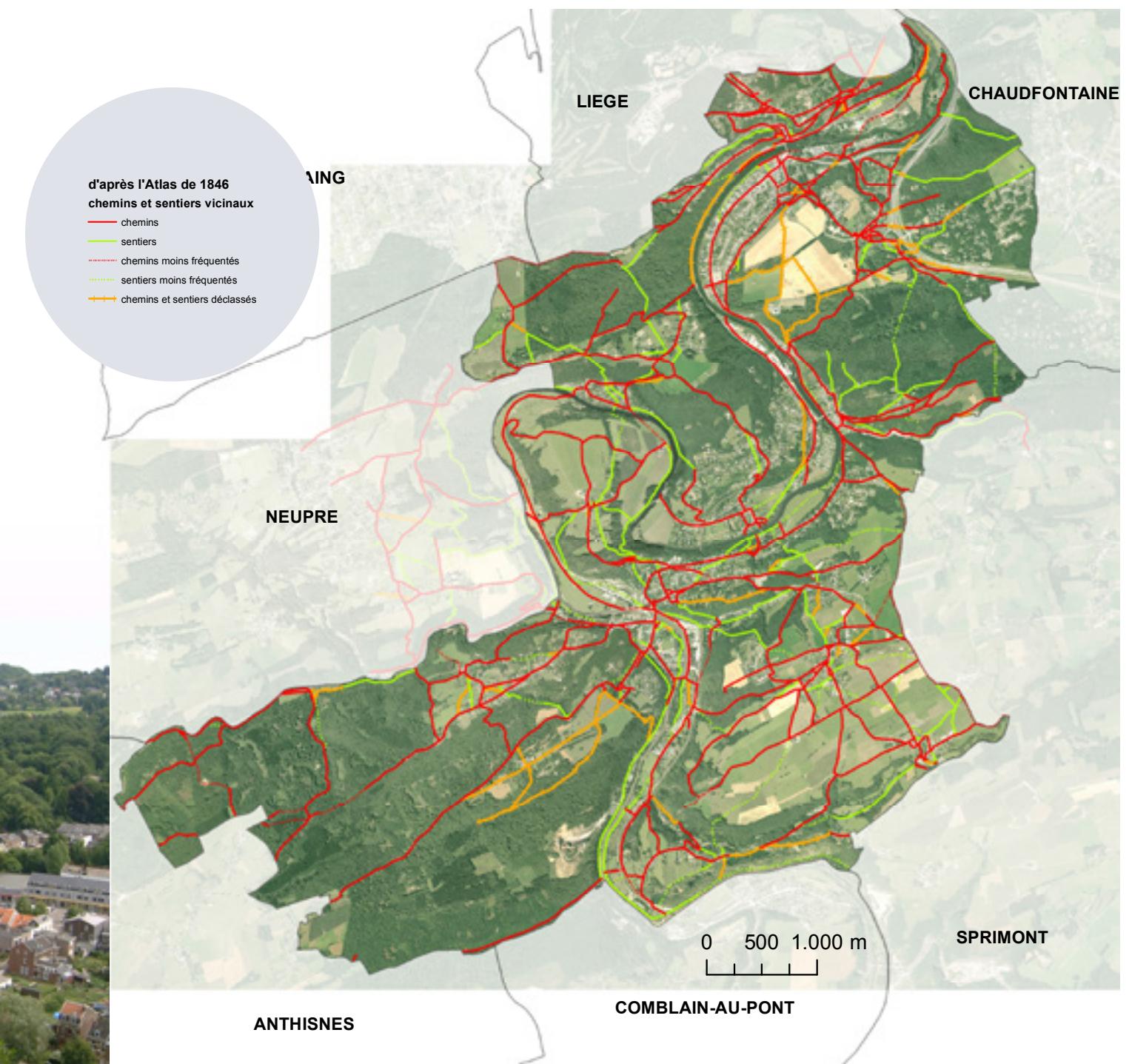
Ces routes n'ont pas été ajoutées à l'Atlas !

On peut citer :

- les autoroutes ;
- les routes construites par des privés lors de lotissements puis remises à la commune ;
- les routes, les places et les sentiers de promenades créés par la commune ou par d'autres administrations publiques.

C'est pourquoi le décret wallon du 6 février 2014 relatif à la « voirie communale » qui reprend à présent toutes les voies de communications communales a remplacé l'ancienne loi du 10 avril 1841 sur les chemins vicinaux.





Le réseau Tarpan

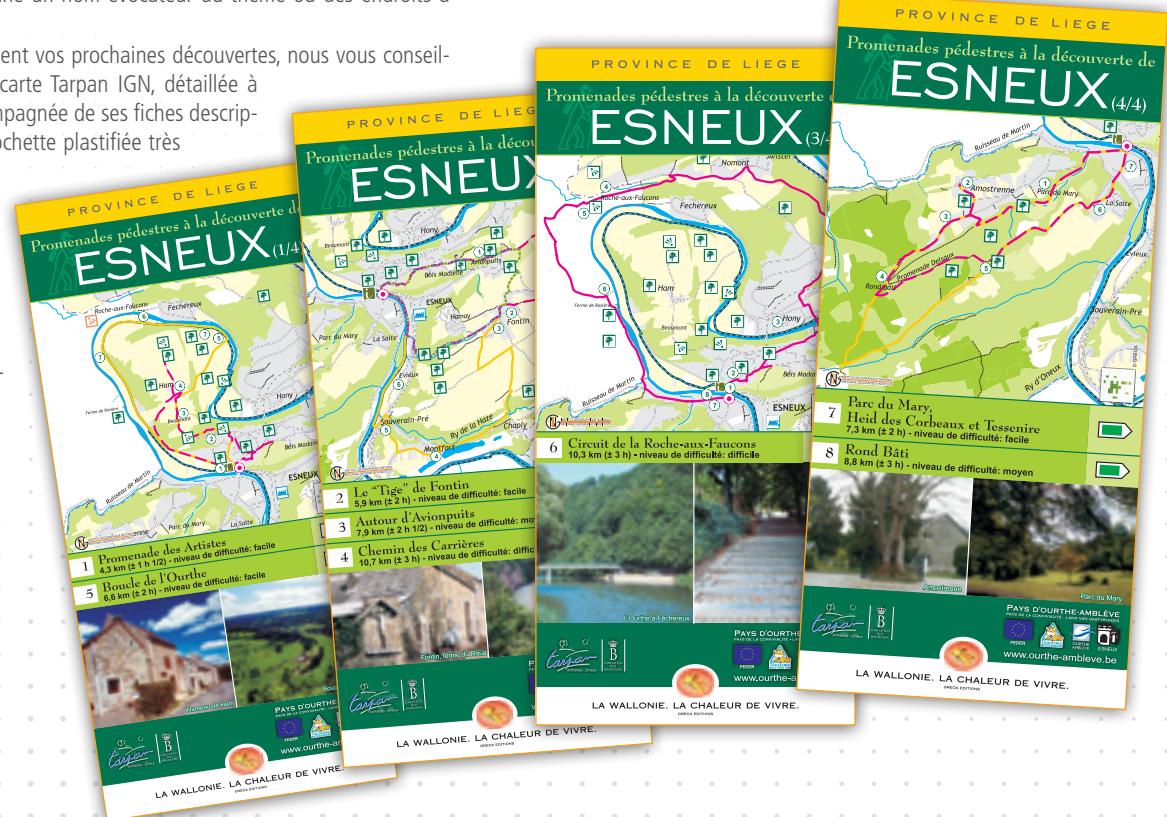
Le réseau de promenades « Tarpan » sillonne et jalonne notre belle commune en passant par ses plus beaux endroits. Vous trouverez les panneaux de départ et d'informations près du pont d'Esneux, dans le parc du château de Tilff et place de la gare à Méry.

L'ensemble de ces balades comprend 16 promenades pédestres (de différentes distances pour un total de 114 km) et 4 beaux parcours de Vélo Tout Chemin (VTC). Ces boucles balisées vous font découvrir les lieux les plus agréables et intéressants de la localité.

Chaque promenade est reconnaissable par ses propres balises. La forme et la couleur des flèches et des jalons varient pour distinguer chaque circuit par rapport aux autres.

Les balades portent chacune un nom évocateur du thème ou des endroits à découvrir.

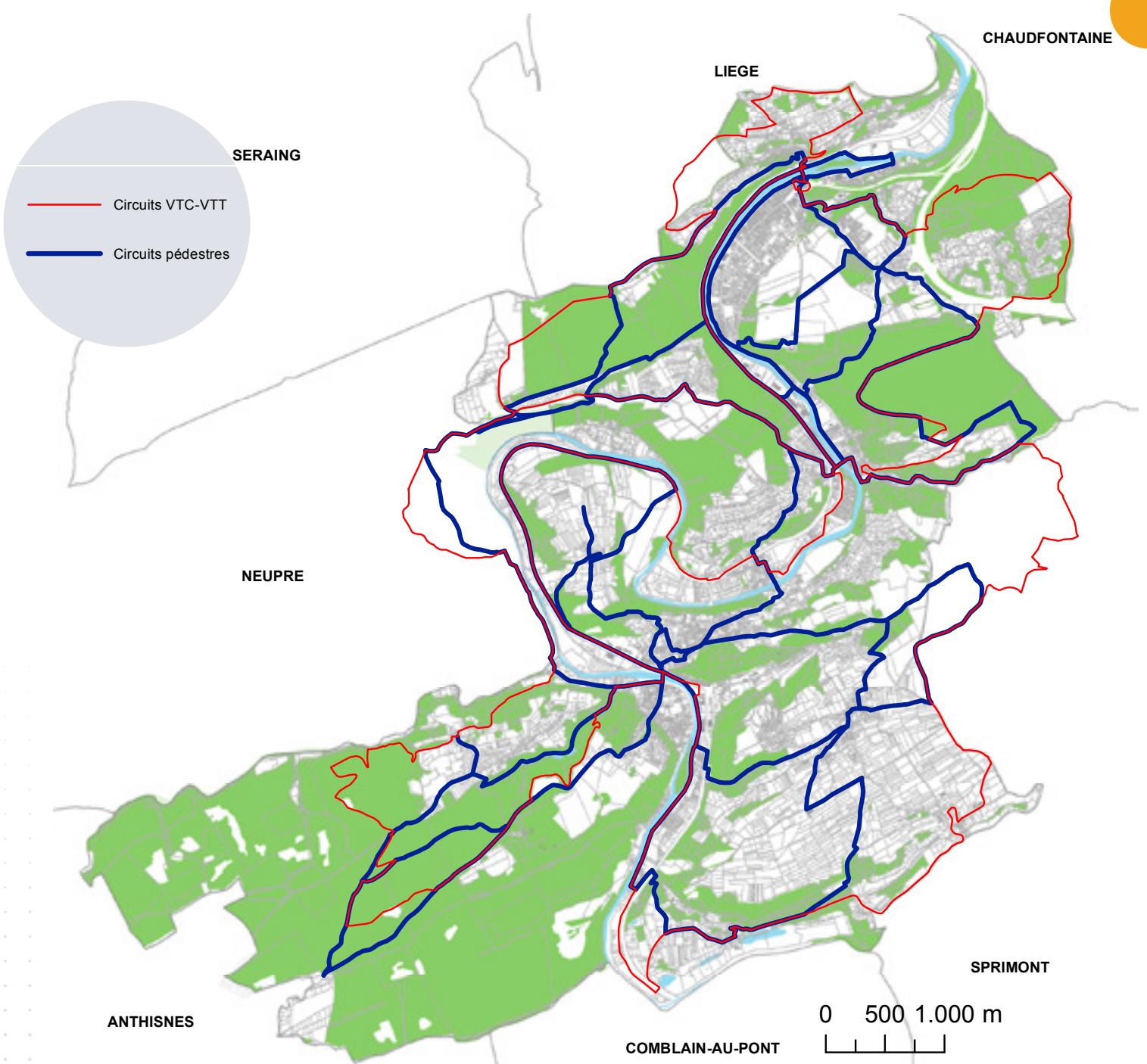
Pour préparer plus facilement vos prochaines découvertes, nous vous conseillons de vous procurer la carte Tarpan IGN, détaillée à l'échelle 1 : 25.000, accompagnée de ses fiches descriptives et livrée dans une pochette plastifiée très pratique. Elle est en vente au prix de 8 € dans les bureaux de l'Office du Tourisme et des Syndicats d'Initiative de Tilff et d'Esneux ainsi que dans certains commerces de la localité (également disponibles en néerlandais).



En plus des renseignements touristiques, ces supports d'information précisent, balade par balade, le signe distinct des balises, la distance et le temps de parcours, ainsi que la difficulté.

Le choix et la conception des promenades, les outils d'informations tels que les panneaux, cartes et fiches descriptives, ont été conçus par un groupe de bénévoles, amoureux de nos richesses touristiques, au sein de l'asbl « Tarpan Anthisnes-Esneux ». Le projet s'étend sur la commune d'Esneux, mais aussi sur la commune voisine d'Anthisnes qui possède elle-aussi ses circuits balisés, reliés à ceux d'Esneux et présents sur la carte Tarpan.

L'investissement a été possible grâce à l'appui de la Fondation Roi Baudouin et aux subsides touristiques de la Région Wallonne. L'entretien permanent des circuits est de la responsabilité des services communaux.



Le Grand Site de la Boucle de l'Ourthe

UN RICHE PATRIMOINE À DÉCOUVRIR, UN RÉSEAU DE PROMENADES REMARQUABLES.

Entre les communes d'Esneux et de Neupré, la rivière Ourthe décrit un vaste méandre. Ce paysage varié, façonné par l'homme au cours du temps, est largement préservé.

Un vaste projet de valorisation de l'ensemble du réseau de chemins et sentiers au cœur du Grand Site de la Boucle de l'Ourthe a été rendu possible grâce au soutien de la Région via le subside PICverts (Plans d'Itinéraires Communaux Verts). Le promeneur peut établir son itinéraire en suivant les différents chemins et sentiers identifiés par leurs noms. Certains sentiers font partie de chemins GR ou d'itinéraires de promenades balisées. Côté Esneux, le RAVeL de l'Ourthe permet de parcourir le site le long des rives du méandre. Des panneaux d'accueil et d'information sont placés aux « portes » d'accès et donnent une information quant aux différents points d'intérêt du Grand site. Ils vous font ainsi découvrir les multiples facettes du patrimoine naturel et culturel, notamment au départ du point de vue remarquable de la Roche aux Faucons. Ce projet de mise en valeur s'inscrit dans la continuité du long combat, initié en 1905 avec la 1re Fête des Arbres, pour la reconnaissance des qualités naturelles et paysagères du Grand Site de la Boucle de l'Ourthe.

A voir au sein de ce vaste site paysager :

- à Neupré : la Roche aux Faucons, des traces d'anciennes cultures en terrasse, une stèle du Vieux Liège, une ancienne exploitation de pierres à meules, la ferme de Rosière, qui était la première implantation des moines du Val Saint-Lambert, des traces du projet de canalisation de l'Ourthe autour de 1830, Strivay avec ses maisons typiques, sa chapelle et son château...
- à Esneux : l'exceptionnel hameau de Ham, l'ancien canal de l'Ourthe avec ses maisons éclusières, un four à chaux, le site de Beaumont avec son éperon fortifié, la machine hydraulique du Coleu, le quartier de Lavaux, le RAVeL de l'Ourthe,...
- des phénomènes karstiques entre Neupré et les bois de Nomont d'Esneux

En collaboration avec notre commune voisine de Neupré, des plans et une brochure descriptive de ce site paysager sont disponibles à l'Office du tourisme (place du Roi Albert à Tilff) au prix de 5€ ou téléchargeables gratuitement sur www.esneux.be.

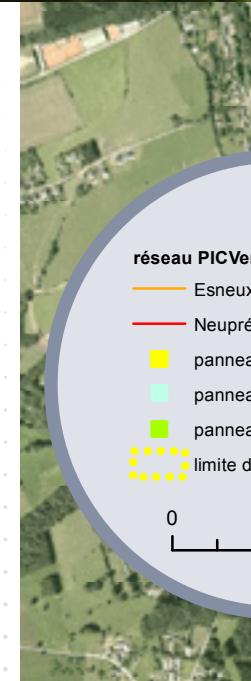
Un arrêté ministériel du 22 mai 2015 classe l'entièreté du site en «Grand Site Paysager de la Boucle de l'Ourthe» à Esneux et Neupré, en raison de son intérêt scientifique et paysager. L'ensemble qui est l'objet de cet arrêté s'étend sur

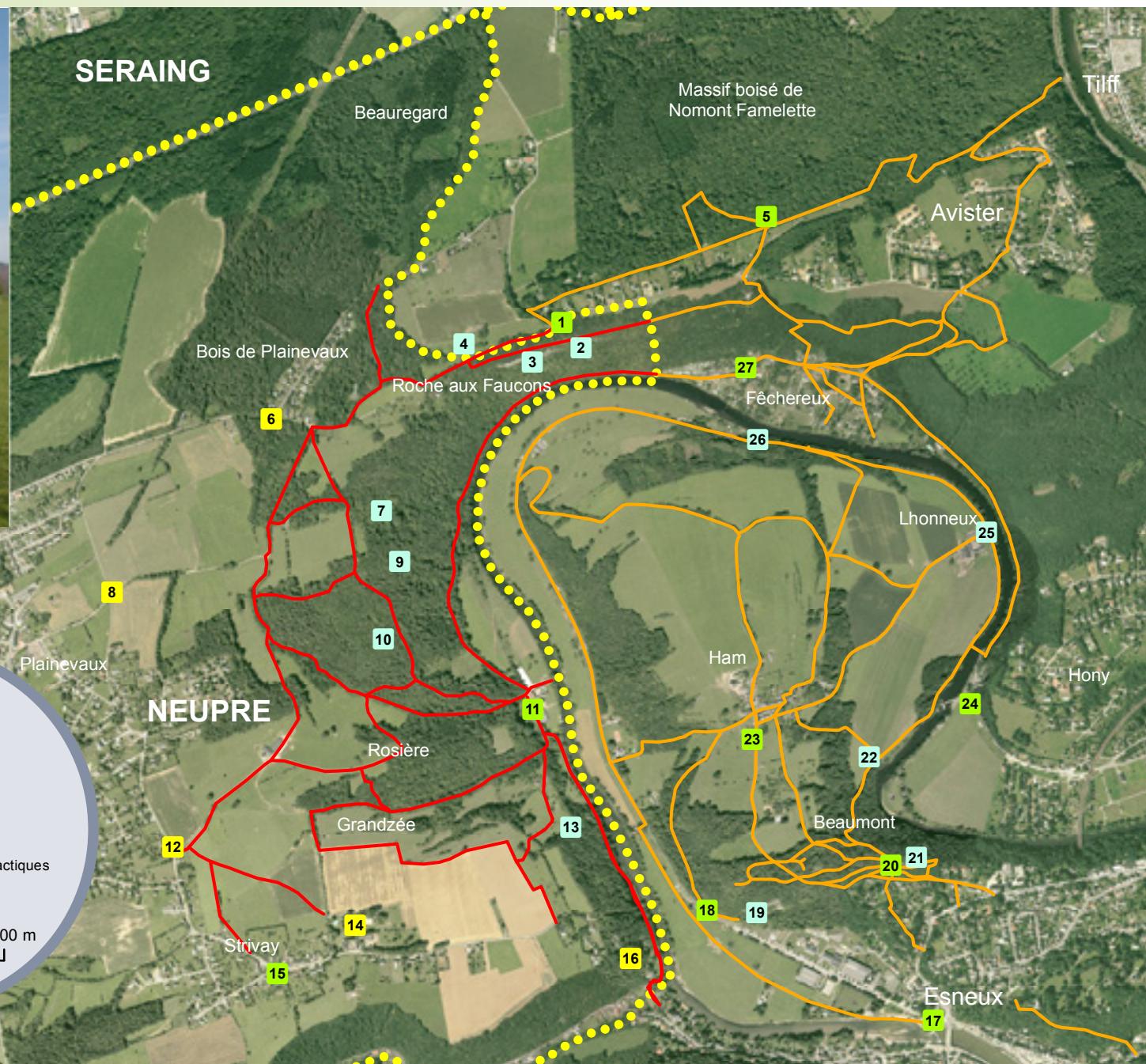


474 ha dont 102 ha sont couverts par différents classements antérieurs.

Il faut noter que le périmètre réunit dans une même zone protégée plusieurs sites ou éléments inscrits sur la liste du patrimoine exceptionnel de Wallonie comme le plateau de Beaumont (classé en 1936) et ses pentes (classées en 1948), la Roche-aux-faucons (classée en 1947), le lit de l'Ourthe, ses berges, les sentiers et chemins qui longent la vallée du pont de Néuray au pont d'Hony (classés en 1981), le hameau de Ham (classé en 1991). Le nouveau classement concerne aussi l'ensemble formé par l'Ourthe à Esneux (classé en 1978), le château-ferme et la chapelle Saint-Donat et abords à Strivay-Plainevaux (classes en 1989).

Cette nouvelle décision apporte une cohérence globale à la conservation de ces biens et de leur environnement.





Balade dans le grand parc forestier d'Esneux

Point de départ :

Depuis les 5 parkings :

- 1 : entrée du Parc du Mary (rue Parc du Mary)
- 2 : zone d'accueil touristique de la Heid des Corbeaux (avenue Iris Crahay)
- 3 : entrée de la promenade Delsaux (avenue Iris Crahay)
- 4 : à la Tessenire
- 5 : à l'extrémité du chemin des Crêtes

Accès

Pour le Parc du Mary :

A pied : par l'avenue Montéfiore et la rue du Parc du Mary

En voiture : par la rue Montéfiore puis la rue du Fourneau (sens unique)

En bus : ligne 377 – Liège – Esneux – Comblain-au-Pont. Arrêt de la place du roi Albert 1er

Nos conseils

En attendant la mise en place d'une signalétique de tous les chemins et sentiers, veiller à tirer parti au mieux des balisages existants (GR57 et GR576, Tarpan pédestre n°7/8) ainsi que de la carte pour vous orienter et découvrir les multiples facettes du parc forestier.

Descriptif

Un vaste massif forestier s'étend entre Esneux et Anthisnes. Il couvre près de 1000 ha. Ces bois sont accessibles depuis le Rond-Bâti, carrefour de cinq chemins situé à la limite des propriétés forestières communales d'Esneux et d'Anthisnes.

La carte concerne un territoire plus restreint de 115 ha. Dans cette forêt récréative, la priorité n'est plus la production de bois mais bien l'aménagement et la gestion d'un espace naturel pour la détente et les loisirs.

La promenade du Grand Tour du Parc du Mary

Accessible depuis le parking 1 & 2

Depuis l'entrée du parc jusqu'à l'étang à l'extrémité du Parc en passant par la Heid des Corbeaux et le chemin des Mélèzes.

Ce chemin emprunté en calèche par Madame Montéfiore, châtelaine du Rond-Chêne, est intéressant quelque soit le sens choisi.

A gauche, le chemin monte pour rejoindre le pavillon d'accueil de la Heid des Corbeaux. Au sommet, deux belvédères permettent d'avoir, grâce à des dégageme-

ments de sous-bois, une très belle vue sur le fond du Mary.

Descendre à droite par le chemin des Mélèzes pour atteindre l'étang de pêche puis à gauche jusqu'au vieil étang de 1845. Emprunter, à droite, le GR 57 pour rejoindre l'entrée du Parc, point de départ de la balade.

Promenade Delsaux et l'Arboretum de la Tessenire

Altitude : 215 m – accessible depuis le parking 3 – Difficulté : facile

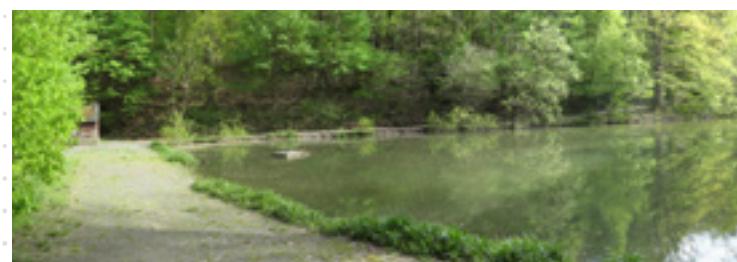
Du nom d'un ingénieur qui géra le cantonnement forestier de 1942 à 1968, cette promenade fut inaugurée en juin 1970. Elle longe en grande partie l'Arboretum forestier établit en 1918. Depuis les années 70, de nouvelles plantations, établies progressivement, complètent les collections existantes. Plus de 650 espèces et variétés d'arbres et arbustes y ont été plantés. Cette promenade est très appréciée en raison de son tracé confortable, de son attractivité et est accessible à tous.

Eviter le chemin du Réservoir à gauche, et emprunter le chemin suivant vers le Rond Bati, une petite clairière de forme arrondie avec panneau explicatif.

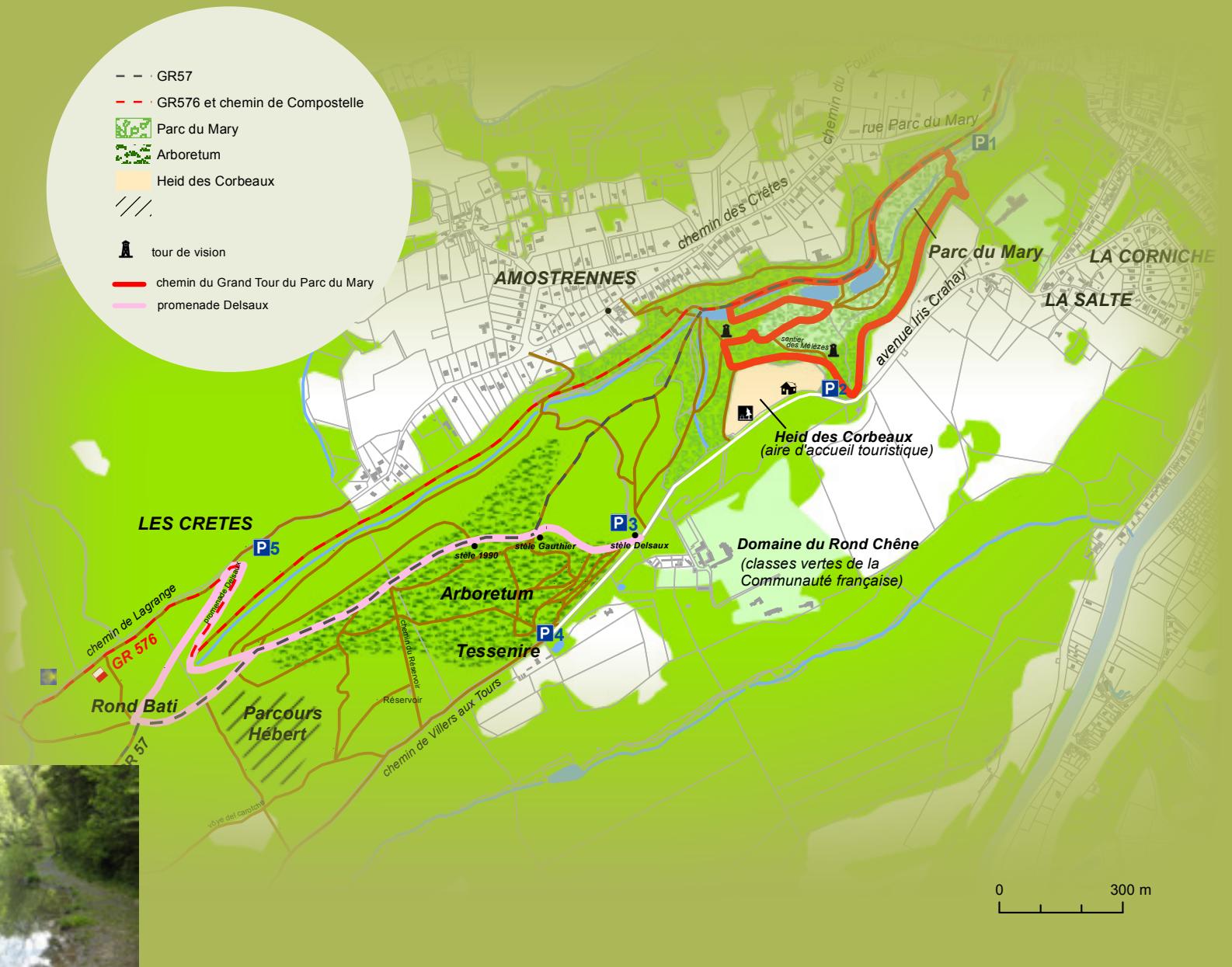
Sur ce trajet, on remarque une partie du parcours de santé Hébert. Inauguré en 2009 et facilement accessible depuis le parking 4, il propose une série innovante de pistes d'obstacles.

Au Rond Bati, continuer vers le chemin de Lagrange, puis, à droite, vers le parking 5 des Crêtes (altitude 235m). En toponymie wallonne, ce terme désigne un pli, un ravin, en l'occurrence celui qui descend vers le ruisseau de Martin. A droite, le chemin descend pour rejoindre la zone des collections de la Promenade Delsaux, à parcourir en sens inverse pour rejoindre le point de départ.

Différentes variantes sont possibles pour rejoindre la Parc du Mary notamment au départ de l'axe de la promenade Delsaux.



(Parc du Mary, Heid des Corbeaux, et Arboretum de la Tessenire)



Le Bois des Manants et son sentier Nature

Point de départ

Le chemin débute au commencement de l'avenue d'Esneux, non loin de l'arrêt du Tec – ligne 377 – Liège – Esneux – Comblain-au-Pont. Le sentier didactique commence au panneau situé à environ 150 m de l'avenue d'Esneux.

Accès :

Par ailleurs, le bois des Manants est facilement accessible depuis :

- Méry : par la rue des Heids ou la rue A. Donnay, puis le chemin méconnu du vallon du Costan.
- Cortil : par la rue de Grady, puis la rue du Mény

Parking :

Outre le long de l'avenue d'Esneux (1), trois parkings situés en périphérie du bois des Manants permettent de varier le point de départ des balades.

Nos conseils

Sauf peut-être pour la voie forestière principale reliant les trois parkings (2, 3 et 4), il est conseillé de bonnes chaussures car beaucoup de chemins et sentiers peuvent être rocheux ou boueux.

Descriptif

Au départ de l'avenue d'Esneux à Méry, le sentier, aménagé sous forme d'un circuit de quelques 6km, emprunte les sites classés de la vallée de la Chawresse, du Bois des Manants et, au retour vers le point de départ, la rive droite de l'Ourthe par le quai des Pêcheurs à Méry.

L'appellation « Bois des Manants » remonte au milieu du 17e siècle, période où une Conclusion Capitulaire entre le propriétaire, le Chapitre de la Cathédrale Saint-Lambert, et les manants locaux permit à ceux-ci d'exploiter à leur compte, un tiers du bois.

Le cadre familial du peintre A.Donnay

L'artiste peintre Auguste Donnay (1862-1921) fit du Bois des Manants le lieu de prédilection de ses promenades, des ses méditations et de ses créations. Un modeste mémorial de bronze et de pierres lui est érigé dans une clairière et sur lequel on peut lire « Devant ces horizons, Auguste Donnay, peintre et poète, entendit chanter l'âme de son pays. »



Flore et géologie

Le tracé du sentier inclut les milieux les plus variés et les plus caractéristiques. Il permet de percevoir les multiples rapports qui existent entre la flore et la géologie très complexe en ces lieux. Douze stations numérotées sont retenues pour leur intérêt botanique, zoologique, historique ou paysager. En outre, aux alentours de ces stations, les espèces arborescentes et arbustives sont signalées par une lettre et font l'objet d'une description détaillée et illustrée dans la brochure-guide du sentier éditée par le Royal Syndicat d'Initiative de Tiffi.

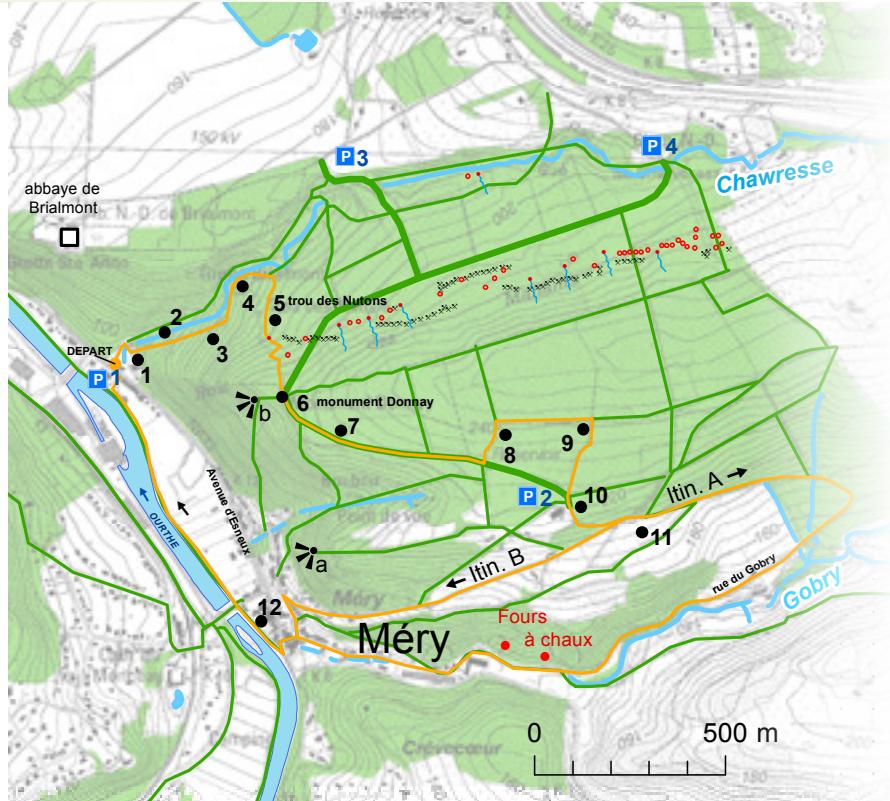
Le pittoresque vallon de la chawresse

Le départ du sentier se situe avenue d'Esneux à Méry, entre les maisons n°1 et n°5. Après quelques dizaines de mètre, un panneau implanté au pied du profond vallon creusé du ruisseau de la Chawresse donne un aperçu du circuit. Celui-ci remonte la rive gauche du ruisseau truffé de nombreux chantois et nous conduit vers la clairière Auguste Donnay en passant à proximité du « Trou des Nutons », caverne où l'on aurait trouvé des ossements d'hyènes de magdalénien (-14.000 à -10.000 avant J-C) ; et d'une forte dépression, chantoir dans lequel s'infiltrent les eaux de ruissèlement du plateau. Après la découverte de la vallée de l'Ourthe depuis le point de vue Auguste Donnay, le sentier conduit vers la Chênaie sessiflore à Bouleaux puis vers les Pineraies.

Les minières

Sur le chemin de retour vers Méry par la vallée du Gobry, on peut découvrir les vestiges de minières de minerai de fer exploité dans la région depuis le Moyen Âge jusqu'à la fin du 19e siècle. Aujourd'hui, ces minières sont de simples dépressions circulaires entourées de talus.

La fin du circuit par la rive droite de l'Ourthe permet l'observation de l'écosystème aquatique et d'une grande variété d'oiseaux aquatiques.



LES 12 STATIONS

1. La distribution verticale des végétaux
2. Qu'est-ce qu'un arbre ?
3. La végétation des assises calcaires
4. L'affleurement de poudingue
5. Le trou des Nutons
6. La clairière du monument Donnay
7. La Chênaie sessiflore à bouleaux
8. Les pineraies
9. Les résineux
10. Les pins Laricio de Corse
11. La lisière
12. l'Ourthe

Le site de Beaumont, la « colline inspirée »

La colline de Beaumont occupe l'isthme à l'entrée de la « presqu'île de Ham » formée par la grande boucle de l'Ourthe.

Cette colline de « Beau-Mont » d'abord reconnue comme lieu de passage entre l'Ardenne - Condroz et la Hesbaye, fut aussi un lieu stratégique de défense.

Ce massif calcaire, lieu de nature avec ses grottes, son paysage de landes et de pelouses calcaires au début du 20e siècle, est aujourd'hui un lieu de mémoire, classé depuis 1936 ...

La balade sur la colline de Beaumont permet de découvrir ces différentes facettes et par le biais de la toponymie et des monuments commémoratifs, les défenseurs du site.

1) Départ : (panneau 17)

Porte d'Esneux près du pavillon du tourisme.

Traverser la place du Roi Chevalier et monter la grand route (± 250 m).

2) Tourner à gauche après le n°16 et emprunter le sentier de Beaumont.

3) Le sentier traverse la route, après quelques marches et un bout de sentier, tourner à gauche au chemin suivant.

4) Porte de Beaumont : Le panneau 20 résume les caractères du site.

5) Descendre le sentier C. Lemonnier (S.V.75) au cœur frais du versant boisé, le monolithe avec bronze dû à Georges Petit est dédié à CAMILLE LEMONNIER (1844-1913), critique d'art, romancier de courant naturaliste, chef de file de la « Jeunes Belgique » (mouvement de renouveau littéraire au nord et au sud du pays, lancé en 1880).

6) Prendre vers la gauche le sentier de la conduite d'eau qui arrive à un petit carrefour avec banc et fenêtre paysagère sur l'îlot bâti de Ham, classé en 1991.

Ham, hameau au coeur du Grand Site était au début du 20^e siècle, le lieu de prédilection des écrivains et artistes.

7) Continuer par le chemin circulaire L. Gavage, traverser la route de Ham, le parcours est alors marqué de grands pins sylvestres. De retour à la route de Ham, un arrêt s'impose au Belvédère.

8) Retraverser la route de Ham pour suivre le chemin Gavage qui débouche sur la clairière du plateau de Beaumont, ancienne pelouse calcaire.

Plus loin, 2 monuments signifiants en bordure du chemin :

- A gauche : Le discret monument de la Ligue des Amis des Arbres. Il nous rappelle le voeu émis par la commune d'Esneux lors de la Fête des Arbres en 1907 : « Que Beaumont soit respecté à jamais ».

- A droite : le mémorial LOUIS GAVAGE (1885-1965) et son coudrier de Byzance, en hommage au combat acharné mené par L. Gavage durant 40 ans, en tant que président de « l'Association pour la défense de l'Ourthe ».

9) Continuer par le sentier Léon Souguenet jusqu'au point de vue. Le monument et son tilleul argenté ont été dédiés, en 1932, à LEON SOGUENET (1871-1938). Initiateur de la première **Fête des Arbres en 1905**, journaliste de renom, il fut un grand rassembleur de forces vives.

10) Continuer à descendre vers le site défensif de Beaumont. Le panneau 21 fournit des explications sur le caractère stratégique de l'éperon rocheux dominant la vallée avec autrefois une vue à 300°. Le **site fortifié de Beaumont** a été occupé depuis l'âge du bronze jusqu'au Moyen-Age. Les fouilles de 1928 se poursuivent depuis 1967. Divers objets d'équipement de chevalier ainsi qu'un reliquaire en os on été trouvés.

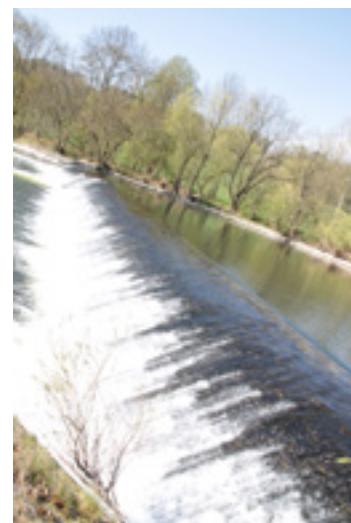
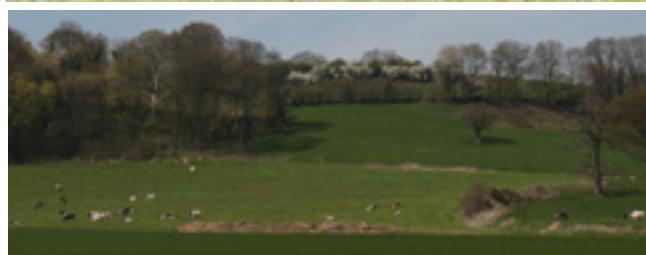
11) Poursuivre le sentier Souguenet et traverser la route puis le parc communal. Le monument aux morts des deux guerres est une oeuvre imposante due au sculpteur liégeois : OSCAR BERMANS.

12) Rejoindre le point de départ en descendant la rue du monument.

● monuments honorifiques

▼ points de vue





Votre communication toute en couleurs

Une imprimerie près de chez vous

Un service de proximité

Impression

Des quantités réduites grâce à l'impression numérique.

Pas de limite grâce à l'impression offset.

Site internet

Du site carte de visite au site e-commerce complet.

Graphisme

Papiers d'entreprise, dépliants, brochures, fiches techniques, ...

Faites un vœu !

genie@printup.be

Print UP gère votre communication d'entreprise de la création graphique à l'impression sur tout support de 1 exemplaire jusqu'à l'infini, en passant par votre site internet, le lettrage de vos véhicules ou la confection de votre enseigne.

print
up
100 % communication

Nous sommes géniaux !
Profitez-en !

Rue Hayette, 16 B – 4130 TILFF-ESNEUX
Tél. : 04 380 41 76 – Email : info@printup.be
www.printup.be

